



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN**

RÈGLEMENT NUMÉRO 4001-2021-12

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 4001 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU
STATIONNEMENT, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA SIGNALISATION À
L'INTERSECTION DE LA CÔTE SAINT-NICHOLAS ET DE LA RUE LAMONTAGNE**

ARTICLE 1

Le règlement 4001 relatif à la circulation et au stationnement, tel qu'amendé, est modifié en retirant à l'annexe « C » l'ensemble des panneaux de manœuvres obligatoires.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Xavier-Antoine Lalande
Président d'assemblée

Xavier-Antoine Lalande
Maire

Guillaume Laurin-Taillefer
Greffier

Avis de motion et dépôt du projet :	14 décembre 2021
Adoption du règlement :	08 février 2022
Entrée en vigueur :	10 février 2022